Image not found or type unknown

Deux années de Charges d eau froide supplémentaires

Par **Ysa**, le **12/07/2013** à **13:33**

Bonjour

Je suis locataire en Hlm depuis 2010. Je règle mon loyer charges comprises, dont l'eau froide . J'ai reçu le mois dernier une facture spéciale d'eau pour l'année 2011, puis une autre ce mois-ci pour l'année 2012. Ce "décompte individuel de charges d'eau" reprend un décompte de deux années "d'un coup" sur deux mois.

Est-ce légal ?

Le montant est exorbitant (je vis seule et fais très attention à ma consommation d'eau).

Quel recours ?

Merci de vos conseils.

Ysa

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés